



“ Mieux connaître pour mieux agir ”

Financements et montage de projet pédagogique

Formation 2006

Comment développer l'EEDD* dans son site d'accueil ?

sommaire

	contextes national et local	Les enjeux de la question.....	1
	ce qu'il faut savoir	Place de l'EEDD dans les politiques ministérielles..	1
		Accueillir des groupes scolaires.....	2
		Conseils pour rédiger son projet pédagogique..	3
	comment faire ?	Les dispositifs départementaux	4
		Les dispositifs régionaux.....	4
		Les dispositifs nationaux	5
		Les dispositifs en partenariats privés : <i>exemples de projet</i>	6
	expériences	Exemple de projet "Le sentier des Rives de l'Aisne".....	7
	boîte à outils	Sites internet.....	7
		Contacts.....	8
		Bibliographie.....	8
		Sigles.....	8
		Fiches techniques.....	8
	&		
	Vous souhaitez adhérer au RSP : Mode d'emploi		8

LES FICHES TECHNIQUES
Ressource du Réseau Éducatif des Sites de l'Aisne

contextes national et local

Les enjeux de la question

Quand il s'agit de construire un projet pédagogique, les questions suivantes se posent inévitablement à tous les acteurs de l'éducation : Pourquoi ? Comment ? Avec qui ?... Au-delà de la réflexion qui a fait naître le projet (développer son site d'accueil, créer de l'accueil de groupes et/ou une animation spécifique...), c'est sa construction (définition, critères, objectifs,...) puis sa mise en œuvre (besoins matériels, financiers, humains...) qui freinent les initiatives.

C'est dans l'objectif de lever ces difficultés et de répondre à un besoin local que la formation "Financements et Montage de projet pédagogique" organisée par le CPIE pour le Réseau de Sites Pédagogiques (RSP) de l'Aisne informe et aide les gestionnaires de sites.

Il s'agit pour eux d'y voir plus clair pour se lancer dans la construction de leur projet, en sachant notamment comment faire et surtout à qui s'adresser. Cette fiche technique et pratique répond à ces questions à partir des connaissances dispensées lors de la formation.

Aux niveaux national et local, il existe en matière d'éducation à l'environnement de nombreux dispositifs (aides financières et/ou outils pédagogiques), mais encore faut-il les connaître.... La politique nationale inscrit l'éducation à l'environnement dans le cadre institutionnel et signifie sa volonté d'enseigner et de développer la notion de développement durable. Au niveau local, les dispositifs dépendent surtout du contexte et peuvent varier d'une région ou d'un département à l'autre.

ce qu'il faut savoir !

Place de l'EEDD* dans les politiques ministérielles

* l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable

LE CADRE INSTITUTIONNEL...

"L'éducation et la formation de tous les citoyens constituent un volet indispensable et fondamental de l'accompagnement des politiques publiques relatives à l'écologie et au développement durable. Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et ses services, en concertation dynamique avec l'ensemble des partenaires institutionnels, des acteurs de la société civile et des collectivités, contribue activement au développement de l'éducation à l'environnement pour un développement durable, à toutes les échelles du territoire". (Extrait du site Internet du MEDAD, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, qui remplace le MEDD depuis avril 2007).

- Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'Environnement de février 2005 :

Art. 6 "Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social".

Art. 8 "L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte".

- Décret du 10 juillet 2004 (article 1^{er}, alinéa 3 du II), définit les attributions du MEDD : "Il contribue au développement de l'éducation à l'environnement à tous les niveaux de la formation, à la formation et l'information des citoyens en matière d'environnement".



définitions...

UN DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Se définit comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (extrait du rapport Brundtland de 1987, "Notre avenir à tous").



ce qu'il faut savoir !

- **Décrets de juin 2003 et mai 2005, relatifs au délégué interministériel :** Il anime et coordonne l'action des administrations de l'état en faveur du développement durable; met en œuvre des actions de formation.
- **Juin 2003 (révision en 2008), adoption d'une Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD), axe "le citoyen acteur" :** généraliser l'éducation à l'environnement pour un développement durable dans le milieu scolaire ; développer la prise en compte de l'environnement pour un développement durable dans les activités extra-scolaires ; développer la prise en compte du développement durable dans la formation professionnelle ; stratégie, arrêtée en 2003, se déroule jusqu'en 2008. Elle est découpée en 10 programmes d'action qui visent une centaine d'objectifs déclinés en près de 500 actions. Elle implique l'Etat, mais aussi les collectivités, les entreprises et les simples citoyens.

mars 2007 impulse une seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (BO n°14 du 5 avril 2007). Cette éducation ne constitue pas une nouvelle discipline mais un champ par lequel toutes les disciplines sont concernées" (extrait du site Internet du Ministère de l'Éducation Nationale spécifique à l'EEDD).

- **Circulaire du 29 mars 2007**, parue au BO n°14 du 5 avril 2007, relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) ;
- **Circulaire du 5 janvier 2005**, parue au BO n°2 du 13 janvier 2003, relative à l'organisation de séjours courts et classes de découvertes à l'école primaire, précise ces deux outils pédagogiques au service de la réussite des élèves ;
- **Circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004**, parue au BO n°28 du 15 juillet 2004, relative à la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable ;
- **Circulaire interministérielle du 5 avril 2001** sur les fermes pédagogiques ;
- **Note de service n°93-151 du 10 mars 1993** : politique d'accompagnement du développement de l'éducation à l'environnement, parue dans le BO n°11 du 18 mars 1993 (RLR 501.0) ;
- **Circulaire n°77-300 du 29 août 1977**, parue au BO n°31 du 8 septembre 1977, portant sur l'instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement ;
- **Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999**, parue au BO N°7 du 23 septembre 1999, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

...DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)

"Après une année d'expérimentation (2003-2004), conduite dans 84 établissements répartis dans 10 académies, l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) fait partie intégrante, depuis la rentrée 2004, de la formation initiale des élèves, tout au long de leur scolarité, de la maternelle au lycée, comme le spécifient la circulaire n°204-110 en date du 8 juillet 2004 (BO n°28 du 15 juillet 2004) ainsi que les circulaires préparant la rentrée 2004, 2005, et 2006. La circulaire n°2007-077 du 29

Accueillir des groupes scolaires

CONNAÎTRE ET S'ADAPTER AUX GROUPES SCOLAIRES QUE L'ON PEUT ACCUEILLIR

Les sorties scolaires :
outils pédagogiques
au service de la réussite des élèves !

- **Définition générale :**
 - Activités pratiquées qui viennent nécessairement en appui des programmes scolaires ;
 - S'intègrent au projet de l'école ou au projet pédagogique de la classe ;
 - Peuvent être l'étape initiale, le temps fort de l'année ou l'aboutissement d'une série d'activités ou d'apprentissages.
- **Objectifs : des séjours courts ou des séjours longs ?**
 - Les séjours courts : activités spécifiques par rapport au site d'accueil ;
 - Les séjours longs : entretenir les apprentissages fondamentaux.
- **Préparation et organisation :**
L'enseignant est le responsable de l'organisation générale de la sortie (projet et organisation pédagogiques) et fait le lien avec le responsable du site d'accueil.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE SORTIES SCOLAIRES !

"Régulières"	Correspondent aux enseignements régulièrement inscrits à l'emploi du temps. Obligatoires et gratuites, elles sont autorisées par le Directeur.
"Occasionnelles"	Représentent des activités d'enseignement sous des formes différentes en des lieux différents. Contrairement aux sorties régulières, elles peuvent être organisées hors du temps scolaire. Elles sont facultatives mais demandent aussi l'autorisation du Directeur.
"Le séjour court"	Est inférieur à 5 jours ou 1 à 3 nuitées. Il permet une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, des lieux,... représentant des temps forts de l'apprentissage (circulaire du 5 janvier 2005). ASPECTS SPÉCIFIQUES : <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrit dans la dynamique des activités ordinaires de la classe ; - Devient un temps fort de la classe ; - Permet souvent d'illustrer une thématique déjà abordée par la classe ; - Peut se répéter durant le cycle ; - Convient parfaitement pour une première séparation ; - Intéresse plutôt les enfants de maternelle ou les élèves de second cycle.
"La classe découvertes"	Est égale ou supérieure à 5 jours et 4 nuitées minimum. Elle permet de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituel des classes (circulaire du 5 janvier 2005). ASPECTS SPÉCIFIQUES : <ul style="list-style-type: none"> - Sa durée permet l'adaptation à un nouveau cadre de vie et d'enseignement ; - C'est une rupture plus marquée dans la scolarité de l'élève ; - Doit aborder le domaine du "vivre ensemble" ; - Favorise les acquisitions dans le domaine de la maîtrise de la langue.



Spécificités communes aux "séjours courts" et "classes de découvertes" (circulaire du 5 janvier 2005).

Ces sorties constituent un cadre structuré et structurant pour mieux aborder la connaissance de l'environnement et du patrimoine.

Les aspects transversaux des apprentissages constituent ici des objectifs prioritaires :

- Développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité et de la socialisation ;
- Respect de l'autre et de son travail, des règles collectives ;
- Acquisition ou perfectionnement de méthodes de travail, des règles collectives ;
- Acquisition ou perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique) ;
- Maîtrise de la langue.

📖 définitions...

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE ?



RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CES SORTIES

• Prendre en compte les préoccupations des familles !

Pour une réussite complète du projet, il est indispensable :

- Que les parents soient associés le plus en amont possible (informer sur les objectifs pédagogiques, les conditions matérielles) ;
- Que le montant de la participation financière des familles soit limité (l'inspecteur d'académie ne fixe pas de seuil mais veille à ce que le coût restant à charge des familles soit supportable : aucun enfant ne doit être empêché de partir pour raison financière).

• Connaître le rôle de l'inspecteur d'académie 📖 du département !

Il doit vérifier le dossier complet constitué (demande d'autorisation de départ, projet pédagogique, la fiche d'information sur le transport, le programme détaillé du séjour, la liste des déplacements prévus, le budget prévisionnel).

PROCÉDURE DE CONTRÔLE DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Rôles de l'inspecteur d'académie 📖

- Etablit un répertoire départemental des structures d'accueil en fonction des éléments suivants :
Attention : figurer dans le répertoire départemental n'est pas assimilé à un agrément ! Ne pas être inscrit suppose juste une certaine prudence.

Le responsable de la structure remplit une déclaration précisant : à quelle réglementation est soumis l'établissement, les contrôles effectués, les qualifications et les fonctions des personnels employés par l'établissement ; il atteste sur l'honneur la conformité de sa situation avec les réglementations existantes ;

- S'assure que le maire de la commune n'est pas opposé au fonctionnement de cet établissement et effectue une visite des structures d'accueil.

Conseils pour rédiger son projet pédagogique

CONSTRUCTION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

• Poser le cadre de son projet

- Contexte géographique et social ;
- Données socio-économiques et scolaires ;
- Données pédagogiques et disciplinaires ;

• Définir ses objectifs

- **Objectifs généraux** : Finalité de l'éducation dans lesquelles le projet peut s'inscrire (projet académique, projet d'école, instructions officielles) ;
- **Objectifs évaluables** (A savoir : le socle commun des compétences & rappel du programme de l'école primaire 📖) Ils couvrent les différents domaines d'apprentissage et les activités qui les soutiendront.

MISE EN ŒUVRE

- Programmation des activités d'enseignement et de découverte ;
- Répartition des groupes et des travaux ;
- Les supports pédagogiques déjà prévus ;
- Les prolongements pédagogiques et exploitations des résultats (suite en classe, exposition, cdrom...).

DEFINIR SES MOYENS

- **Financiers** : le budget et le financement (parents, mairies...);
- **Matériels** : les transports, le matériel pédagogique, les infrastructures (centre, conditions d'hébergement,...);
- **Humains** : l'enseignant et l'accompagnateur(s) ; le directeur, les animateurs du centre, les intervenants extérieurs ; les autres prestataires et partenaires ;

• Pédagogiques

: planning des activités (météo ?), les temps de la vie quotidienne, la journée type, les moyens donnés pour la réalisation des objectifs évaluables.

• Logistiques

: la sécurité (transports, activités, au centre), la correspondance, la communication (parents écoles), l'organisation du départ, du retour, les correspondance et coordination (autres classes).

EVALUATION

• Les évaluateurs du projet

- L'inspecteur de l'Education Nationale (IEN) / au programme et aux objectifs du cycle concerné ;
- Le Directeur, le responsable pédagogique, l'animateur ou l'intervenant extérieur ;
- Le Directeur de l'école ou le(s) Inspection(s) académique(s) vérifie(nt) les pièces obligatoires* qui accompagnent ce projet ;

• Faire le bilan de son projet

Le bilan de l'enseignant sur la sortie scolaire peut porter sur :

- Le projet pédagogique et sa réalisation ;
- L'enquête de satisfaction des différents participants ;
- Les compétences spécifiques du site ou centre d'accueil ;
- Les changements positifs du groupe d'élèves ;
- La perspective pour l'exploitation pédagogique dans les semaines suivantes.

* demande d'autorisation de sorties scolaires - projet pédagogique - schéma de conduite - programme détaillé du séjour - budget prévisionnel - l'AFPS -

contact
Inspection
Académique
de l'Aisne
M. Christian
DUMORTIER et
M. Bruno
CAZZANIGA

📖 définitions...

LE SOCLE COMMUN DE COMPETENCES ?

Il ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège. Il en fonde les objectifs pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire.

Chacune de ces grandes compétences est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à les mettre en œuvre dans les situations variées et aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie.

Les 7 compétences du socle commun :

- La maîtrise de la langue française ;
- La pratique d'une langue vivante étrangère ;
- Principaux éléments de mathématiques, culture scientifique/technologique ;
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- La culture humaniste ;
- Les compétences sociales et civiques ;
- L'autonomie et l'esprit d'initiative.

Rappel du programme de l'école primaire : six dominantes principales

- 1 - éducation physique et sportive ;
- 2 - éducation artistique et action culturelle ;
- 3 - patrimoine et histoire-géographie ;
- 4 - découverte du monde - sciences expérimentales technologie - nature, environnement, TIC ;
- 5 - Vivre ensemble ;
- 6 - Langues étrangères et régionales.



comment faire ?

Les dispositifs départementaux

Dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général, le CPIE des Pays de l'Aisne anime un réseau d'acteurs gestionnaires de sites pédagogiques (Réseau de Sites Pédagogique ou RSP) et propose une aide à l'aménagement pédagogique.

CONDITIONS

- **Etre adhérent du RSP** : Il compte actuellement une centaine d'acteurs sur le département de l'Aisne.
Contact : CPIE des pays de l'Aisne, Marie LIEGEOIS
- **Éligibilité** : Les postes éligibles à la subvention du Conseil Général sont les suivants :
 - **Aménagement des équipements** : liés à l'accueil du public et à la valorisation pédagogique des sites (supports, panneaux, plaquettes...);
 - **Mise en sécurité des sites dans un cadre pédagogique** (ne sont pas retenus les travaux pour l'amélioration de l'habitat et la mise aux normes des sites dans leur activité normale).

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

- **Le financement**
 - 50 % pour les sites dont l'accès est gratuit et 35 % pour ceux dont l'accès est payant ;
 - Aide plafonnée à 7 600 € ;
 - Un minimum de 20 % du montant des investissements reste à la charge du gestionnaire et/ou du propriétaire du site.
- **Les engagements**
 - Maintenir son site ouvert au public ;
 - Gratuité ou stabilité tarifaire.

Correspondances à adresser à :

M. Le Président du Conseil Général de l'Aisne, Direction de l'aménagement et du développement durable, Hôtel du Département, Rue Paul Doumer, 02 013 LAON Cedex

CONTENU ADMINISTRATIF

- **Dossier de demande de subvention**
 - Lettre de sollicitation de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général de l'Aisne ;
 - Notice explicative avec des photos, schéma et plan ;
 - Coût de l'opération ;
 - Plan de financement mentionnant l'ensemble des partenaires financiers.
- **Documents administratifs fournis par le Conseil général**
Lettre de notification, arrêté (= contrat) et avis de démarrage des travaux à renvoyer dès le commencement.
A savoir : le maître d'ouvrage dispose d'un délai d'un an à compter de la date de notification de l'arrêté. Il devra faire reconnaître la date de commencement des travaux au moyen de l'avis de démarrage et bénéficiera d'un délai de 2 ans pour les réaliser à compter de cette date.
- **Demande de subvention (une fois l'opération achevée)**
Lettre de demande, présentation des réalisations avec des photos, factures acquittées et RIB.

contact

Conseil Général de l'Aisne

M^{me} Valérie GEORGET et M^{me} Cécile POCHET



La démarche de A à Z

- Adhérer au Réseau de Sites Pédagogiques de l'Aisne (RSP) ;
- Remplir un dossier de demande de subvention et éligibilité de celui-ci auprès du Conseil Général et de sa direction de l'Aménagement et du Développement Durable ;
- Si l'éligibilité est acquise, des documents administratifs sont envoyés par le Conseil Général afin de lancer l'opération ;
- Demander la subvention une fois l'opération achevée.



Les dispositifs régionaux

PRINCIPES DE L'ACTION RÉGIONALE

- Pour la Région de Picardie, l'éducation à l'environnement pour un développement durable est :
- **Une Intervention volontariste** du Conseil régional de Picardie ;
 - **Un des piliers de sa politique environnementale** ;
 - **Une préoccupation importante** pour réduire les impacts écologiques de chacun dans une perspective de développement durable en :
 - Impliquant tous les acteurs ;
 - Sensibilisant pour faire prendre conscience, éduquant pour faire comprendre et formant pour agir.

CADRE DE L'ACTION

- **Ligne budgétaire 71-01 / Actions transversales de promotion du développement durable** : renforcer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, améliorer et diffuser les connaissances, développer une culture de l'environnement ;
- **Le FREME (Fond Régional pour l'Environnement et la Maîtrise de l'énergie)** ;
- **Le Plan Régional Energie Climat.**

LES OUTILS ET DISPOSITIFS

- **Les dispositifs propres au Conseil régional**



Chèque environnement

- **Dispositifs et destinataires** : Appui financier du Conseil régional de Picardie à la mise en œuvre des projets pédagogiques d'EEDD au bénéfice des écoliers de cycle 2 et 3 et du jeune public des centres de loisirs jusqu'à 16 ans (aide versée directement aux écoles).
- **Objectifs** : développer l'éducation à l'environnement au sein des écoles primaires et les centres de loisirs à travers une aide de financement d'interventions en classes ou de sorties/séjours animées par des structures spécialisées à l'éducation à l'environnement et référencées par le Conseil régional et ses partenaires.
- **L'aide** : forfaitaire attribuée par enfant et par jour en fonction de la durée et du type de projet (2 € par enfant et par 1/2 journée et 4 € par enfant et par journée ; 8 € par enfant et par journée de séjour avec nuitée).
- **La démarche** : Instruction des dossiers qui doivent parvenir à la Région 2 mois avant la date de réalisation du projet (une dérogation est toutefois accordée pour les projets se déroulant au 1^{er} trimestre). Examen des dossiers par un comité de suivi (Conseil Régional de Picardie, Rectorat, Inspections Académiques, Direction Régionale de l'Environnement, la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) puis par la commission permanente du Conseil régional.
- **Le Label "chèque environnement"** : attribué aux structures d'accueil qui, en plus de leur activité principale, ont une réelle activité pédagogique portée par une équipe qualifiée et expérimentée. Pour obtenir le Label, un dossier est à retirer auprès de la Direction de l'Environnement du Conseil Régional. Un examen complet des structures labellisées a lieu tous les 2 ans. Une fois le Label obtenu, une équipe enseignante pourra faire appel aux activités pédagogiques du site et de ses intervenants dans la mise en œuvre de son projet éducatif et demander à bénéficier du chèque environnement en déposant un dossier* auprès du Conseil régional.

* Dossier téléchargeable sur le site Internet de la Région, rubrique Vivre et se Déplacer/environnement/bonnes initiatives/chèque environnement) ou disponible sur demande auprès de la Direction de l'environnement (03 22 97 37 01).

contact

Conseil régional de Picardie

Service Environnement

M^{me} Marije PRADEL



Manuel Pédagogique

(réédition en 2005 - disponible sur demande motivée à la Région)

- **Destinataires** : ouvrage destiné à appuyer les enseignants du 1^{er} degré dans la mise en œuvre de l'EEDD.
- **Objectifs** : composé de chapitres thématiques, il propose des exercices ainsi que les "bons comportements" à adopter pour un meilleur respect de l'environnement.
- **Démarche** : Diffusé largement auprès des écoles de la région.



Semaines régionales de l'environnement (SRE)

L'opération reconduite annuellement se déroule en automne (de septembre à novembre) selon un fil conducteur proposé par la Région (changements climatiques, l'eau dans tous ses états, biodiversité...).

- **Destinataires** : Le Conseil régional de Picardie apporte un soutien financier et promotionnel aux porteurs de projets (associations, collectivités locales, établissements publics, établissements scolaires...).
- **Objectifs** : les manifestations soutenues (exposition, conférences, débats, projections, spectacles interactifs, ateliers, visites,...) visent à sensibiliser le grand public à l'environnement et à l'éco-citoyenneté, mais aussi à informer les acteurs et les décideurs publics pour favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs activités.
- **L'aide** : 2 opérations maximum par porteur de projet ; subvention maximum pouvant atteindre 50 % des dépenses éligibles pour les collectivités, à 80 % pour les associations et les établissements scolaires dans la limite d'un plafond fixé à 3 000 € ; apport minimum de 20 % par le porteur de projet ; implication financière et/ou technique de partenaires locaux ; dépenses non éligibles (investissement, équipement à caractère pérenne, charges de personnel des collectivités, frais de gestion,...).
- **Le calendrier** : réunion d'information et ouverture de l'appel à projet au printemps* ; instruction des projets entre avril et juin ; réalisation et diffusion des outils de communication (programmes, affiches, invitations,...) durant l'été ; lancement des SRE en septembre.

* Un dossier spécifique de demande de subvention est à retirer auprès du conseil régional (03 22 97 37 01) ou à télécharger sur Internet lors du lancement de l'appel à projet au printemps (rubrique vivre et se déplacer/environnement/semaines régionales).

• Les opérations menées en partenariat avec l'ADEME



"Planète précieuse en Picardie"

- **Objectifs et destinataires** : Planète précieuse est une "exposition animation" interactive d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des lycées. L'exposition a été actualisée en 2007 et se compose désormais d'un support introductif et de 9 panneaux permettant de décliner enjeux, constats et gestes favorables à l'environnement à travers trois champs majeurs de la vie quotidienne : l'habitat et le cadre de vie, la mobilité, la consommation.
- **Diverses formules d'animation basées sur** : des échanges d'idées en débat, des modules expérimentaux, l'analyse des problématiques environnementales en lien avec les réalités locales.
- **Démarche** : un appel à candidature est lancé au printemps en direction des lycées. Une rencontre est organisée à la fin de l'année scolaire pour présenter le dispositif aux établissements retenus.

Plus d'information sur le site : <http://www.planeteprecieuse-picardie.net>



"Les plans de déplacement des jeunes" (PDJ)

- **L'opération** : expérimentation pilotée par le Conseil régional de Picardie et l'ADEME ayant pour objet de favoriser l'écomobilité des jeunes en Picardie.
- **L'aide** : soutien des projets dans le cadre du FREME, Fond Régional pour l'Environnement, la Maîtrise de l'Energie et examen des dossiers au cas par cas.
- **Cibles** : les collectivités, les écoles, collèges ou lycées via une réflexion portée sur les déplacements de jeunes à l'échelle d'un établissement et son territoire. Et bien sûr, les jeunes et leurs parents.
- **Objectifs** : démarche éducative transversale et concertée, adaptée au contexte de chaque établissement, le PDJ apporte des clefs d'amélioration de l'environnement, de la sécurité routière, de la santé (qualité de l'air et exercice physique),... Des référents associatifs formés accompagnent les porteurs de projet.

CONTACTS COMPLÉMENTAIRES

- **Pour tous renseignements** : Direction de l'Environnement du Conseil Régional de Picardie.
- **Pour des renseignements sur les opérations menées en partenariat** :
 - "Planète précieuse en Picardie" : L'Association En Savoir Plus ;
 - "Les Plans de déplacements des jeunes" : M^{me} Evelyne JOURNAUX, ADEME Picardie.

Les dispositifs nationaux



CADRE DE L'ACTION NATIONALE

Cf. les aspects réglementaires cités dans "Place de l'EEDD dans les politiques ministérielles"

LES PRINCIPES DE L'ACTION : OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Intégrer les enjeux de développement durable dans tous les processus d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions concernées, en lien étroit avec les problématiques locales, dans un souci de pertinence et d'efficacité éducative ;
- Mobiliser l'ensemble des services de l'Etat et des acteurs concernés autour d'objectifs partagés pour mettre en œuvre des actions concertées : élaboration de conventions ou accords-cadre à l'échelle régionale ;
- Soutenir le développement d'une offre de formation(s) visant des publics "mixtes" ;
- Objectifs généraux : promouvoir et soutenir des démarches globales des établissements et des structures à vocation éducative en faveur d'un développement durable : volet éducatif combiné avec les actions de gestion environnementales ;
- Contribuer à la valorisation des projets volontaires, à la mutualisation des ressources, à l'évaluation de progrès vers le développement durable, à la capitalisation de l'expérience.

LES OUTILS



La semaine européenne de la mobilité

Une opération reconduite chaque année ! En 2008, la sixième édition s'est déroulée du 16 au 22 septembre sur le thème "réinvention la rue" !

- **L'opération** : chaque année, une semaine entière d'activités est dédiée à la mobilité durable pour les citoyens européens.

- **Les participants** : Au niveau européen, toute ville ou collectivité locale peut participer cette semaine. Elles seront associées ou partenaires selon leur niveau d'engagement. Au niveau national : les entreprises (actions pendant toute la semaine pour tester ou valoriser les mesures prises par exemple dans le cadre d'un Plan de Déplacement d'Entreprise ou PDE) ; les autorités organisatrices de transports (agglomérations, département et région, entreprises de transport) ; les associations (actions toute la semaine afin de relayer les messages et mobiliser les citoyens) ; les autres collectivités locales.
- **Les objectifs généraux** : faciliter un large débat sur la nécessité de changer nos comportements en matière de mobilité, plus particulièrement en ce qui concerne l'usage de la voiture particulière. Le point d'orgue de cette semaine est la journée internationale. L'objectif national : faire une opération positive à l'occasion de laquelle les citoyens sont invités à changer leurs comportements. Concernant la voiture, l'idée est de conduire les citoyens à utiliser la voiture individuelle de façon raisonnée et raisonnable.
- **Les critères de sélection et l'inscription** : la charte européenne est le cahier des charges minimales que doit suivre le participant pour participer à l'évènement. Chaque ville est encouragée à signer la Charte et à s'engager à respecter les différents critères présentés. La Charte est la même pour toutes les villes ce qui lui donne un caractère réellement international. Pour s'inscrire, il suffit d'aller sur le site Internet dédié à la semaine de la mobilité.
- **Le bilan de l'action pour l'année 2007** : cette sixième édition organisée autour du thème, "Réinventons la rue", s'est déclinée en France sous l'intitulé "Bougez autrement ! La meilleure énergie c'est la vôtre". Cette semaine favorise l'émergence d'initiatives locales et valorise des événements susceptibles de susciter des changements de comportement. Au titre de l'opération 2007, 14 dossiers ont été retenus pour la Picardie, par un jury national ainsi que 4 villes participantes : Amiens-Métropole, Château-Thierry, Creil et Villers-Cotterêts.



comment faire ?



La semaine du développement durable

Une opération reconduite chaque année depuis 2002 ! En 2008, la sixième édition s'est déroulée du 1^{er} au 7 avril sur le thème "la production et la consommation durables".

- **L'opération et les participants** : après la prise de conscience qu'a connu notre pays lors des débats du Grenelle Environnement, cette 6^{ème} édition de la Semaine du développement durable est l'occasion pour les entreprises, les collectivités, les associations, les services publics et les établissements scolaires de se mobiliser pour présenter leurs actions en faveur du développement durable. Lancée en 2002, la Semaine du développement durable a permis lors de ses premières éditions d'attirer l'attention de la population française sur les enjeux environnementaux et le développement durable. Son thème et son slogan "Passez au durable" choisis lors de cette dernière édition visent à inciter le grand public et tous les acteurs de notre société à adopter des modes de consommation, de production et de vie respectueux de notre environnement.
- **Les objectifs** : informer le grand public sur les composantes du développement durable (développement économique, protection environnementale et progrès social) et sur leur nécessaire complémentarité ; motiver et soutenir les changements de comportements en expliquant les bonnes pratiques au quotidien ; mobiliser le public sur des objectifs nationaux du développement durable.
- **Les critères de sélection et inscription** : manifestation qui doit se dérouler sur la semaine prévue et mettre en avant le thème choisit ainsi qu'au moins deux des trois composantes du développement durable. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire d'inscription sur un site Internet, pour 2008 : www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr.
- Le bilan de l'action pour l'année 2007 : sur le thème "Pour vivre autrement", 84 actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont été inscrites par le jury régional. En 2008 : 62 opérations ont été sélectionnées en Picardie, par le jury régional avec la thématique "Production et consommation durables".



1000 défis pour ma planète

Un dispositif suspendu et non renouvelé pour le moment !

- **L'opération** : Il s'agissait d'un partenariat du MEDD avec les Ministères de l'Education Nationale, de l'Agriculture et de la

- Jeunesse et des Sports, qui était en Picardie en association avec d'autres services de l'Etat, l'ADEME, Les Agences de l'eau, le CESR, des associations, les conseils généraux, le conseil régional, le CSP, l'ONF et l'info point Europe. Suite aux appels à projets, des actions concrètes se sont déroulées entre l'été 2006 et l'été 2007.
- **Les participants** sont des groupes de jeunes (moins de 26 ans) engagés dans leur établissement, leur quartier, leur commune, leur centres de loisirs...
- **Les objectifs** : produire un effet de démonstration au travers de multiples actions simples, accessibles mais essentielles, que les jeunes, comme les adultes autour d'eux, peuvent mettre en œuvre en faveur de la planète et de ses habitants.
- **Les critères de sélection** : pertinence du "défi" au regard des enjeux actuels de l'environnement ; qualité de l'engagement et de la participation des groupes de jeunes ou de l'ensemble de l'établissement ou d'une structure ; un projet réalisé dans un cadre partenarial dynamique avec les acteurs locaux ou régionaux.
- **Le bilan de l'action pour l'année 2006** : le Comité de sélection régional s'est réuni le vendredi 9 juin 2006, les dossiers sélectionnés ont reçus : le Label "1000 défis pour ma planète", une aide financière, une éventuelle valorisation supplémentaire si le projet avaient lieu au cours de la semaine nationale du développement durable ou de la semaine de la mobilité. En tout on compte : 31 dossiers déposés, 29 dossiers labellisés, 26 dossiers subventionnés, 8 080 € de subventions, une moyenne de 310 € par dossier et une fourchette comprise entre 400 et 600 €. 2 dossiers sur le changement climatique, 8 sur la réduction et le tri des déchets, 7 sur la préservation et les économies d'eau, 10 sur la préservation de la biodiversité, 2 sur la gestion et les choix éco-responsables.

PARTENARIAT AVEC LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

"Soucieux de sensibiliser les élèves aux questions de l'environnement et du développement durable, le Ministère de l'Éducation nationale met en place des actions concrètes et attractives en s'appuyant sur différents partenaires : autres ministères, Muséum d'Histoire Naturelle, Écoles normales supérieures, fondations, instituts, associations...". Cet extrait et des exemples d'opérations sont consultables sur le site Internet "Educsol" du Ministère de l'Éducation Nationale .

Les dispositifs en partenariats privés : exemples de projets

PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Dès 1976 : un partenariat établi avec l'Education Nationale pour promouvoir auprès du monde scolaire le thème de l'eau (classes d'eau, interventions en milieu scolaire, édition de documents pédagogiques...).

Dès 2005 : approfondissement de ce partenariat par la mise en place d'un Comité Scientifique et Pédagogique Eau et de 4 Commissions pédagogiques départementales. Ces dernières sont notamment chargées d'étudier les projets de sensibilisation, leur contenu pédagogique et leur faisabilité par rapport aux critères "programmes scolaires, thématiques régionales, financement".

Le partenariat sur les projets d'éducation au thème de l'eau

- **Partenaires** : L'Education Nationale, Conseil Régional de Picardie, Conseils Généraux de la Somme et de l'Aisne, Direction Régionale de l'Environnement Picardie, Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE).
- **Objectifs** : Sensibiliser à la thématique de l'eau, encourager les initiatives, les faire connaître et être équitable sur l'ensemble du territoire. Valorisation : Maquettes, expositions, audiovisuels, spectacles...
- **Cibles** : Les scolaires du bassin Artois Picardie (Nord, Pas-de-Calais, Somme et nord de l'Aisne - arrondissement de Saint-Quentin).
- **Financement** : L'aide financière maximum de l'Agence de l'Eau peut être apportée dans la double limite d'un montant de 800 € et de 80 % du budget global prévisionnel.
- **La démarche** : La fiche projet est disponible sur le site de l'Agence de l'Eau et de l'Education Nationale, à compléter et à retourner à l'Agence de l'Eau Artois Picardie à Douai. Présentés en commissions pédagogiques départementales, les dossiers sont validés.

- **Eligibilité du projet** : Intégré au projet d'école ou d'établissement ; respect des programmes scolaires en vigueur ; respect de la circulaire "éducation au DD de juillet 2004" en particulier la transdisciplinarité ; descriptif de l'action, quelles modifications du comportement attendues ? ; partenaires impliqués dans la dynamique ; évaluation du projet (qualitatif et quantitatif) ; communication (communiqué de presse, outils de valorisation...). La cohérence avec un thème du programme de l'Agence de l'eau sera un plus.

PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Le IX^{ème} programme vise à soutenir les initiatives locales en matière d'éducation à la citoyenneté pour l'eau, action préventive essentielle en matière de développement durable. Elle vise à faire évoluer les mentalités vis-à-vis de la protection de l'eau et à modifier les comportements.

- Développer des partenariats avec les structures œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la citoyenneté ;
- Promouvoir les Classes d'Eau dans le milieu éducatif, professionnel et par territoire. Et notamment Intégrer et promouvoir des classes d'eau au sein de structures relais.

Le partenariat sur les classes d'eau

- **Objectifs** : Responsabiliser les citoyens vis-à-vis de la ressource en eau grâce à une pédagogie active (pédagogie de projet où le participant contribue à son apprentissage par des actions concrètes : production de groupe, enquêtes lors des rencontres avec des acteurs de l'eau...). Préparer la population à s'investir localement par une connaissance de la gestion de l'eau locale et des conseils "éco-citoyens" (respect de l'eau au niveau qualitatif et quantitatif, participation à la vie locale)

- **Financement** : Pour les classes d'eau classiques, l'aide forfaitaire directe est de 600 €. Pour les structures relais, il est possible d'inclure une rémunération du travail pédagogique et administratif (taux variable selon le projet).

EXEMPLE DE CLASSES D'EAU : EMPLOI DU TEMPS D'UNE CLASSE DE 6^{ème}

LUNDI	AM	ouverture de la classe d'eau, visite de la station d'épuration de Colombes
	PM	expo "et si j'étais l'eau" (maths)
MARDI	AM	piscine et interventions "l'eau dans la ville" et "l'eau dans le collège"
	PM	expériences sur l'eau (SVT)
MERCREDI	AM	Croisière sur la Seine et visite des égouts de Paris (français, histoire-géographie, anglais)
JEUDI	AM	jeu de rôle sur la gestion de l'eau POLU PALO (éducation civique)
	PM	réalisation collective d'un CDROM (technologie, SVT)
VENDREDI	AM	activités scientifiques pour les écoles primaires du quartier (EPS, SVT)
	PM	séance de clôture avec parents, partenaires et la presse (affiches, remise de diplôme)

PARTENARIAT AVEC "NATURE ET DÉCOUVERTES"

La fondation Nature et Découvertes est placée sous l'égide de la Fondation de France. Créée en 1994, sa vocation est de soutenir financièrement les associations de protection de la nature. En 2005, son budget s'élevait à 666 000 €. C'est aussi un réseau de magasins et un club d'adhérents.

- **La démarche** : un appel à projet par an. Le comité de sélection de la Fondation se réunit 2 fois par an (en juin et novembre) pour décider de l'attribution des financements.
- **Financement** : En 2004, la subvention moyenne allouée aux associations s'élevait à 6 400 €.

Eligibilité des projets :

- **La protection** : étude, acquisition ou réintroduction d'une espèce sauvage. Aménagement, réhabilitation ou acquisition d'un site naturel ;
- **L'éducation à l'environnement** : projets pédagogiques demandant la participation active des enfants dans la réalisation d'outils complémentaires de ceux déjà existants permettant de découvrir et de mieux connaître la nature ;
- **La sensibilisation** : campagne de sensibilisation à destination du grand public ou d'un public ciblé : édition de documents écrits, réalisation de supports audiovisuels ou multimédias, expositions...

EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ : LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTANG DU CPIE DES PAYS DE L'AINES

- **Objectifs du projet** : Permettre à l'étang d'accueillir un cortège floristique et faunistique encore plus diversifié ; Exprimer et utiliser au mieux un fort potentiel écologique et pédagogique ; Augmenter la "naturalité" du site et travailler autour de ce thème ; Développer l'outil pédagogique "Etang" notamment par l'intermédiaire de la réalisation d'un cheminement en bois sur pilotis.
- **Financement** : la Fondation Nature & Découvertes a été sollicitée sur l'axe valorisation pédagogique : cheminement sur pilotis. La réalisation du cheminement au coût total de 10 500 fut financée à hauteur de 6 000 €.

EXEMPLE DE PROJET EN PARTENARIAT : LES SORTIES NATURE PROPOSÉES PAR LE CPIE DES PAYS DE L'AINES

- **Objectifs du projet** : Proposer des sorties Nature aux adhérents Nature et Découvertes, commercialisées via le magasin et une revue trimestrielle "l'agenda".
- **Le partenariat** : Nature et Découvertes assure la commercialisation et les réservations ; L'association propose des thématiques de sorties et réalise l'animation.
- **Financement** : défini par Nature et Découvertes (89 € la 1/2 journée et 125 la journée).



expériences

Exemples de projets

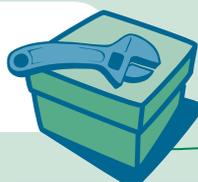
FOCUS SUR LE PROJET "LE SENTIER DES RIVES DE L'AINES"

Maître d'ouvrage : CC Val de l'Aisne / Propriétaire : Voies Navigables de France

- **Contexte** : Existence d'un sentier sur une digue qui sépare l'Aisne et le canal latéral à l'Aisne. Les lieux confèrent un fort potentiel au site : visualisation de plusieurs milieux "naturels" (aquatiques, semi-aquatiques, forêt alluviale...) ; approche de la dynamique physique et biologique de la rivière ; historique du site.
- **Objectifs du projet** : faire connaître le patrimoine naturel et historique de la rivière et du canal ; offrir un support pédagogique à destination des écoles et des centres de loisirs ; contribuer à la mise en valeur de la vallée de l'Aisne et diversifier l'offre locale en tourisme vert.
- **Le projet** : création d'une signalétique d'interprétation ; édition d'une plaquette d'information ; mise en sécurité du site.

Les financements :

- recherche des financeurs potentiels / à la thématique du projet : acteurs de l'éducation, de l'environnement et de l'eau (Conseil Général, Régional et Agence de l'Eau).
- Prise de contact : adapter l'avant-projet aux critères des financeurs et se faire identifier.
- Transmission de l'avant-projet de cahier des charges aux financeurs et validation définitive par le Comité de pilotage.
- Rédaction du dossier de demande de subventions.
- Associations des financeurs au comité de pilotage.



boîte à outils

Sites internet

(liste non exhaustive)

SITES INSTITUTIONNELS

www.legifrance.com
 www.mobilityweek-europe.org
 www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr
 www.environnement.gouv.fr/sdd/
 www.picardie.gouv.fr/ecologie.fr
 www.cr-picardie.fr/
 www.cgo2.fr/
 www.ademe.fr/picardie/
 www.ac-amiens.fr/inspections/02/admin/spip/sommaire_hr.php3
 www.ac-amiens.fr/
 http://eduscol.education.fr/D0185/accueil.htm

Site de la législation française.
 Site Internet dédié à la semaine européenne sur la Mobilité
 Site dédié à la semaine du Développement Durable
 Site dédié à la semaine de la Mobilité réalisée en France
 Site de la DIREN Picardie
 Site du Conseil régional de Picardie
 Site du Conseil Général de l'Aisne
 Site de l'ADEME Picardie
 Site de l'Inspection Académique de l'Aisne
 Site de l'Académie d'Amiens (Picardie)
 Site spécifique du Ministère de l'Éducation Nationale portant sur l'éducation au développement durable dans les écoles et les établissements
 Site de l'Agence de l'eau Artois Picardie
 Site de l'Agence de l'eau Seine Normandie
 Site du Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durable dédié à la politique de développement durable
 Partie du site du ministère de l'Éducation Nationale sur les Bulletins Officiels qu'il émet (consultables et téléchargeables)

www.eau-artois-picardie.fr/
 www.eau-seine-normandie.fr/
 www.developpement-durable.gouv.fr/

www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html

SITES DES ASSOCIATIONS

www.planeteprecieuse-picardie.net
 www.cpie-aisne.com/sites/index.php
 www.naturedecouvertes.com

Site de l'association En Savoir Plus
 Site du Réseau de Sites Pédagogiques de l'Aisne
 Site de la Fondation Nature et Découvertes



boîte à outils

Contacts (liste non exhaustive)

DISPOSITIFS ET OUTILS

Conseil Général de l'Aisne (départementaux)

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable - Hôtel du Département, rue Paul Doumer, 02 013 LAON Cedex
M^{me} Valérie GEORGET - Tel : 03 23 24 87 40 (administratif) - M^{me} Cécile POCHET - Tel : 03 23 24 87 01 (questions techniques) - cpochet@cgo2.fr

Conseil Régional de Picardie (régionaux)

Service Environnement - II, Mail Albert 1^{er}, 80 026 AMIENS Cedex 1 -
M^{me} Marije PRADEL - Tel : 03 22 97 28 52 - mpradel@cr-picardie.fr

DIREN Picardie (nationaux)

Service Administration et Développement Durable - 56, rue Jule Barni, 80 040 AMIENS Cedex -
M^{me} Edith CHEMIN - Tel : 03 22 82 90 72 - edith.chemin@picardie.ecologie.gouv.fr

ADEME Picardie

67, avenue d'Italie - Immeuble Apotika - 80 094 AMIENS cedex 3 -
M^{me} Evelyne JOURNAUX, Responsable Education et formation à l'environnement -
Tel : 03 22 45 55 35 - evelyne.journaux@ademe.fr

Association En Savoir Plus

03 22 47 17 77 ou connectez vous au site Internet de l'association : <http://www.planeteprecieuse-picardie.net>

Agence de l'eau Seine- Normandie

2, rue Docteur Guérin, 60 200 COMPIEGNE

M^{me} Marie-Anne PETIT - Tel : 03 44 30 41 22 - magoutier.melissa@aesn.fr

Agence de l'eau Artois Picardie

200, rue Marceline, Centre Tertiaire de l'Arsenal, BP 818, 59 508 DOUAI Cedex -

M^{me} Cathy DEBUT - Tel : 03 27 99 83 27 - c.debut@eau-artois-picardie.fr

M^{me} Muriel FACQ - Tel : 03 27 99 90 02 - m.facq@eau-artois-picardie.fr

Fondation Nature & Découvertes

Tel : 01 39 56 73 63 - www.naturedecouvertes.com

Fondation d'entreprises Gaz de France

37, rue du Général Foy, 75 008 PARIS - www.gazdefrance.com

CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

Inspection académique de l'Aisne

Cité Administrative - 02 018 LAON Cedex

M. Christian DUMORTIER - Tel : 03 23 26 26 19 - christian.dumortier@ac-amiens.fr

M. Bruno CAZZANIGA - bruno.cazzaniga@ac-amiens.fr

EXPÉRIENCE

Communauté de Commune du Val de l'Aisne

22, rue du Bois Morin - BP 6 - 02 370 PRESLES-ET-BOVES

M^{me} Stéphanie MONCHOT - Chargée de mission développement économique et communication

Tel : 03 23 54 55 44 - smonchot@cc-valdeaisne.fr

Bibliographie

(liste non exhaustive)

REGLEMENTATION

(textes téléchargeables sur le site <http://educsol.education.fr>)

- Deuxième rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (juin 2004 - juin 2005), Ministère de l'écologie et du développement durable, 2005, 49 pages.
- Rapport 2005 sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable, Ministère de l'écologie et du développement durable, 2006, 390 pages.
- Les Bulletins Officiels cités dans la partie "Droits et obligations en matière d'EEDD" sont tous consultables et téléchargeable.

METHODOLOGIE

- Monter son projet d'éducation à l'environnement, Guide pratique, Réseau Ecole et Nature, 4^{ème} édition en janvier 2002, 332 pages (consultable gratuitement sur le site d'Ecole et Nature : <http://www.ecole-et-nature.org/~guidepra/>) : pistes concernant tous les aspects du montage de projets : contenus pédagogiques, thèmes de travail, recherche de partenaires, d'outils pédagogiques, de financements, formation et emploi...
- L'esprit des lieux, programmer l'interprétation d'un territoire, outils d'accueil et d'interprétation, cahiers techniques n°76, l'Atelier technique des espaces naturels, édition James Carter, initiative pour le tourisme et l'environnement, janvier 1997, 96 pages.

DISPOSITIFS

- Le journal de l'Animation, mensuel pratique de l'animation éducative, sociale, sportive et culturelle, dossier sur "La CNAF et les CAF, partenaires incontournables de l'animateur" (p. 67-81), N°47, mars 2004.

sigles

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFPS	Attestation de Formation aux Premiers Secours
CESR	Conseil Economique et Social Régional
CPIE	Centre Permanents d'Initiative pour l'Environnement
CSP	Conseil Supérieur de la Pêche
DD	Développement Durable
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
EEDD	Education à l'Environnement pour un Développement Durable
FREMEDE	Fond Régional pour l'Environnement, la Maîtrise de l'Energie, des Déchets et des Ecofilières
IA	Inspection Académique
IEN	Inspecteur de l'Education Nationale
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
MEDAD	Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable
ONF	Office National des Forêts
PDE	Plan de Déplacement d'Entreprise
PDJ	Plan de Déplacement de Jeunes
SNDD	Stratégie Nationale pour le Développement Durable
RSP	Réseau de Sites Pédagogiques
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNCPPIE	Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives Pour l'Environnement

* Vous souhaitez adhérer au RSP...

Vous gérez un site offrant, régulièrement ou ponctuellement, une pédagogie à l'environnement (et plus globalement au développement durable) avec l'existence réelle d'activités pédagogiques (animations, sorties) réalisées par un intervenant identifié et reconnu ?

Vous avez un projet de valorisation pédagogique d'un site ? Il suffit simplement au gestionnaire de site de remplir un questionnaire d'adhésion. Votre candidature est alors décidée conjointement par les CPIE des Pays de l'Aisne et le Conseil Général de l'Aisne au regard du cahier des charges.

FICHES TECHNIQUES

- Fiche N°1 : "Sécurité et accueil de groupes", Formation 2005.
- Fiche N°3 : "Accueil du public handicapé", Formation 2007.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
33, rue des Victimes de Comportet - 02000 MERLIEUX
Tél : 03 23 80 03 03 - Fax : 03 23 80 13 63
site internet : www.cpie-aisne.com
e.mail : cpie@cpie-aisne.com

Conception et réalisation : CPIE des Pays de l'Aisne, 2007
Conception graphique : TV & CO Communication

L'animation du Réseau de Sites Pédagogiques reçoit un soutien du Conseil Général de l'Aisne.

